



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Egalité
Fraternité



Service émetteur : Pôle Animation des Politiques Territoriales de Santé Publique
Unité prévention et promotion de la santé environnementale

Affaire suivie par : Jean-Michel VEAUTE
Courriel : ars-oc-dd30-sante-environnement@ars.sante.fr
Téléphone : 04 66 76 80 21
Réf. :
Date :

NOTE A L'ATTENTION DE MADAME LA PREFETE DU GARD

Veillez trouver à votre signature :

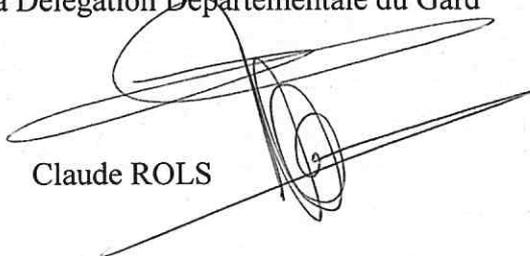
- 1 arrêté d'ouverture d'enquêtes publiques relatives au champ captant dit « **du Frigoulous** », situé sur le territoire de la commune de **CANAULES ET ARGENTIERES** et ayant vocation à assurer la desserte en eau destinée à la consommation humaine des communes de CANAULES-ET-ARGENTIERES, LEZAN, LOGRIAN-FLORIAN, SAINT-JEAN-DE-CRIEULON, SAINT-JEAN-DE-SERRES et SAINT-NAZAIRE-DES-GARDIES
- 1 lettre à Monsieur le Directeur de LA MARSEILLAISE
- 1 lettre à Monsieur le Directeur de MIDI LIBRE

Une notice explicative relative à ce champ captant est jointe au présent envoi.

Il vous est proposé de publier le présent arrêté d'ouverture d'enquêtes publiques et l'avis d'enquêtes publiques sur les sites INTERNET de la Préfecture du Gard suivants :

<https://www.gard.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Captages-d-eau-destinee-a-la-consommation-humaine/Syndicat-Mixte-d-Eau-Potable-du-Frigoulous>
et <https://www.gard.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Syndicat-Mixte-d-Eau-Potable-du-Frigoulous>

Pour le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé et par délégation,
Le Directeur de la Délégation Départementale du Gard



Claude ROLS